



École des Vétérinaires d'Anderlecht

Une vente publique d'éléments réutilisables



TYPE Extraction

ANNÉE 2013

LIEU 45-47 rue des Vétérinaires, 1070 Anderlecht

MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI ET QUANTITÉS

- Portes : **60 pièces**
- Portes à double-battant : **4 pièces**
- Plancher : **440 m²**
- Sièges : **15 rangées**
- Autres éléments de finition et de mobilier

LE PROJET

En 2013, l'ancien bâtiment de l'école des Vétérinaires, situé dans le quartier Cureghem à Anderlecht, était sur le point d'être entièrement rénové. Préalablement aux travaux, une série d'éléments de construction réutilisables ont été déviés vers les filières du réemploi, grâce à une vente publique.

Construit en 1910, le bâtiment est resté occupé par la Faculté Vétérinaire de l'Université de Liège jusqu'en 1991, après quoi il reste à l'abandon. Ses façades et sa toiture sont classées. Les anciennes salles de cours contenaient encore une multitude de meubles et de matériel de laboratoire anciens. Le maître de l'ouvrage souhaitait montrer l'exemple en matière de

gestion des déchets. Tout d'abord, en encourageant la réutilisation des objets et matériaux présents dans le bâtiment. Ensuite, en promouvant le recyclage maximal des objets et matériaux évacués grâce à une procédure de tri sélectif stricte.

Le projet de rénovation du bâtiment prévoit la conservation et la restauration de certains éléments de haute valeur patrimoniale tels que les sols en mosaïque, un escalier en marbre, des gardes de corps et rampes, des murs et plafonds, des plinthes, des châssis, des planchers et des fresques.

Pour le reste des matériaux, un inventaire a été dressé et un programme d'organisation de la procédure d'extraction a été établi. L'opération s'est déroulée en deux phases : la première consistait en l'évacuation des objets présents dans le bâtiment. Il y avait notamment du mobilier, des livres, du matériel de laboratoire, des planchers en bois et des débris. La deuxième phase concernait le démontage des finitions et installations fixes. Pour chaque étape, la Commune a établi des règles strictes concernant le tri des déchets du chantier.

Parmi les matériaux de finitions, des planchers, des cheminées, des grilles métalliques, des sièges d'auditoires et des portes ont été revendus. La vente a été effectuée directement sur le chantier. Elle a intéressé notamment des entreprises de matériaux de construction de réemploi et des antiquaires. Le démontage et l'évacuation des matériaux étaient à la charge des acheteurs. Cette méthode a également permis de baisser les coûts de démontage. La valeur patrimoniale et matérielle des éléments démontés justifiait l'investissement consenti par les acheteurs.

Finalement, grâce à ces opérations de déconstruction méthodique et aux règles de tri strictes, ce sont plus de 80% des matériaux extraits du site qui ont pu être envoyés vers des filières de réemploi et de recyclage.

La vente publique est l'une des quatre procédures d'extraction des réutilisables décrites dans le "Vade-Mecum pour le réemploi hors-site de matériaux de construction", à côté de l'obligation de moyen, de la donation et de l'organisation d'un marché de service pour la déconstruction sélective.